



GARDIEN RÉSERVISTE

Circulaire n°24-038

La circulaire du 25 septembre 2024 fixe les modalités d'avancement au grade de gardien réserviste pour 2024 dans la réserve opérationnelle.

Les conditions

- Seuls les réservistes ayant atteint ces 90 vacances en 2023 peuvent être promus, ce qui peut exclure des candidats pourtant compétents.
- Le brevet des collègues.

Une évaluation subjective

La promotion repose sur l'appréciation du supérieur, laissant place à des possibles biais ou favoritismes.

Les anciens policiers adjoints

Ceux-ci bénéficient d'une promotion automatique au 1^{er} janvier 2025, ce qui crée une inégalité de traitement par rapport aux autres réservistes.

Alternative Police CFDT prend acte de cette circulaire et reste attentif sur les aspects potentiellement inéquitables, notamment concernant l'application des critères.